

Commission Recherche Plénière 18 octobre 2022

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

C. Autret, N. Batut, P. Boissé, Ph. Canguilhem, E. Champion-Hindy, I. Chourpa, P. Coutelle, C. Gaudy-Graffin, M.-L. Gély, B. Giraudeau, S. Janniard, T. Josse, S. Josso, S. Leturcq, F. Le Villain--Abraham, A. Oudin, L. Seabra, S. Servais, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet, C. Grosbois, F. Guillou

Excusés :

J.-C. Billaut, B. Brizard, G. Dubreuil, L. Jami, I. Laffez, M.-F. Lartigue, A. Madoeuf, K. Maheo, S. Mougin, M. Porcheron, B. Saulnier, C. Tulasne, C. Van Heijenoort

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapprochement CBM - NMNS : présentation du projet par Matthieu Réfrégiers (directeur du CBM) et Igor Chourpa (Directeur de NMNS) - pour information
2. Informations générales
3. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2023 – annexe 1 – pour décision
4. Proposition de budget 2023 de la Commission Recherche – pour décision
5. Examen d'une demande de petit équipement – pour décision
6. Accréditation des unités de recherche – pour information

1. Rapprochement CBM - NMNS : présentation du projet par Matthieu Réfrégiers (directeur du CBM) et Igor Chourpa (Directeur de NMNS) - pour information :

Emmanuelle Huver présente Mathieu Réfrégiers, directeur du Centre de Biophysique Moléculaire, (UPR 4301, basée à Orléans), qui vient présenter le projet de rattachement de l'EA 6295 – NMNS dirigée par Igor Chourpa au CBM au 1^{er} janvier 2024.

Le CBM développe des recherches à l'interface de la chimie, de la biologie et de la physique qui s'intéressent aux mécanismes moléculaires du vivant et aux dysfonctionnements qui conduisent au développement de certaines maladies.

Le rattachement de NMNS au CBM est une opportunité de disposer de moyens humains et matériels plus conséquents et de bénéficier d'une visibilité internationale plus forte. L'unité NMNS restera géographiquement dans les locaux de l'UFR de pharmacie à l'université de Tours et le CBM deviendra une unité de recherche bi-site, à l'instar d'autres unités partagées entre Orléans et Tours. Le projet prévoit qu'en 2024 le CBM sera composé de 5 équipes et que l'une d'entre elles sera constituée des membres de NMNS. Patrick Vourc'h demande dans quelle équipe s'insère l'équipe de Denis Mullemann qui a rejoint NMNS au 1^{er} septembre 2022. Catherine Beaumont répond que pour l'instant, elle rejoint NMNS pour une intégration plus rapide suite à la fermeture du GICC. Ensuite, tous les membres de NMNS rejoindront le CBM. Igor Chourpa répond que le projet de NMNS a été ré-aménagé pour intégrer l'équipe de Denis Mulleman. Les axes définis correspondent bien à l'ensemble des projets de NMNS ainsi reconfigurés.

Bruno Giraudeau demande s'il y a des règles rendant obligatoire l'intégration de personnels CNRS dans chaque équipe, comme c'est le cas à l'INSERM. Mathieu Réfrégiers répond que ce n'est pas le cas et qu'il espère néanmoins que des agents CNRS rejoindront la future équipe constituée des membres de NMNS.

A la question de Catherine Beaumont des apports pour NMNS de l'intégration dans le CBM, Igor Chourpa répond sur les synergies en biologie et en équipements. Cette intégration permettra notamment d'aller vers des sujets plus fondamentaux mais aussi vers des collaborations avec l'industrie. Il espère également que cela renforcera l'équipe par le soutien du CNRS notamment au plan des RH (en personnel technique et/ou administratif) et par la possibilité de développer des travaux des plates-formes. Mathieu Réfrégiers évoque les possibilités d'accueil d'EC et de personnels dédiés à des plates-formes.

Karine Maheo demande si les équipements resteront à Tours. Il est répondu que les équipements restent la propriété de l'université de Tours et qu'il y a la volonté d'un travail de concertation pour la promotion, le fonctionnement et le renouvellement.

Igor Chourpa insiste sur l'attractivité accrue de l'équipe. La décision de rejoindre le CBM a été prise à l'unanimité par le conseil de laboratoire.

Patricia Coutelle demande qui est tutelle du CBM. C'est uniquement le CNRS puisqu'il s'agit d'une unité propre mais le CBM est associé aux deux universités de Tours et Orléans. Si le CBM était une UMR, alors l'université devrait apporter beaucoup plus de moyens. Concernant les frais de gestion, ils seront discutés et précisés dans la convention cadre qui sera mise en place. Le CBM apporte des moyens pour réparer les équipements et faire venir des personnes.

2. Informations générales

A – Composition de la commission recherche :

Jean-Michel Escoffre et Pascale Gillot ont décidé de démissionner de la CR. Emmanuelle Huver les remercie pour leur engagement au sein de la commission recherche. Comme il n'y a pas de suivants de liste, il y aura des élections le 6 décembre prochain.

B - Plan de sobriété énergétique

L'université de Tours doit rédiger un plan de sobriété énergétique à remettre au MESR pour la fin de l'année 2022. Ce plan sera voté au CA du 12 décembre. Six groupes de travail ont été constitués (Recherche / formations / immobilier / Mobilité / organisation du travail / numérique). Il s'agit pour chaque GT de définir 3 ou 4 actions à mener pour réduire la consommation de fluides ou l'empreinte carbone de 10%. Ces actions doivent être mesurables entre 2019 (année de référence) et 2024 (année cible). Au plan national, 35% des locaux des universités sont consacrés à la recherche, mais représentent 70% des consommations de fluides. Il est souligné qu'il est essentiel de bien identifier les matériels les plus consommateurs, afin, le cas échéant, de pouvoir envisager des actions

ciblées qui puissent permettre de réaliser des économies significatives. Les déplacements et les modes de transport en recherche seront également une source de réflexion.

Le GT Recherche sera composé de L. Vecellio, I. Guillouet, C. Beaumont et E. Huver, ainsi que de 2 membres de la CR. P. Vourc'h (SST) et P. Coutelle (SHS) se portent volontaires. Le GT sera potentiellement complété par tout personnel volontaire de l'UT, suite à un appel large à participation.

C - Délestage

L'UT a été informée que compte tenu des difficultés à l'échelle mondiale en termes d'approvisionnement d'électricité, il y avait un risque de délestage notamment cet hiver et en particulier sur les heures pleines. En urgence, une réunion a été organisée avec les directions des entités de recherche afin d'identifier les équipements les plus impactés en cas de de délestage sans pouvoir garantir que le délai de 3 jours annoncé avant la coupure puisse être respecté par notre fournisseur.

D - PEDR

Depuis les RCE, les PEDR étaient attribuées directement par l'établissement. Avec la LPR, elles sont dorénavant englobées dans la RIPEC pour les EC. Par conséquent, la CRR n'a plus à donner d'avis sur l'attribution des PEDR pour cette catégorie de personnels. Ne restent que les personnels hospitaliers universitaires pour lesquels la CRR doit se prononcer.

La PEDR est fixée à 4 300 € brut par an à compter de 2023 sans distinction de corps.

E – Pôle SAPS (Sciences Avec et Pour la Société)

Emmanuelle Huver informe la commission recherche qu'une présentation de ce pôle sera faite par la chargée de mission, Nadine Fresquet lors de la prochaine séance fixée au 22 novembre. Des actions sont d'ores et déjà lancées comme le concours « Ma thèse en BD ». Pour sa première édition, une quinzaine de candidatures ont été réceptionnées.

F - PIA 4 ExcellencES

Le projet de PIA 4 ExcellencES sera de nouveau déposé le 12 janvier 2023. Un groupe de travail plus restreint finalise actuellement la rédaction du projet en intégrant les retours des rapporteurs lors du premier dépôt : améliorer la gouvernance, mettre mieux en évidence le caractère transformant du projet, renforcer les liens avec l'université d'Orléans. Il sera également nécessaire de tenir compte de la création d'un CHU à Orléans. Cependant, sur le fond, le projet ne va pas changer : il comprendra toujours des actions en termes de recherche, formation et SAPS autour de la santé et plus particulièrement autour des axes initialement identifiés : biomédicaments, santé mentale et infectiologie

3. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2023 – annexe 1 – pour décision

L'enveloppe allouée à cet appel à projets sur le budget 2023 s'élève à 40 000 €. Il s'agit d'une action forte financée sur le budget de la commission recherche. Pour mémoire, ce budget est passé à compter de 2019 de 30k€ à 40k€ afin de compenser le désengagement sur cette action du conseil départemental.

Les critères de l'appel à projets sont rappelés ci-dessous :

- Organisation d'un colloque à Tours sauf exception
- Intérêt scientifique
- Envergure nationale et internationale de la manifestation
- Adéquation aux objectifs scientifiques de l'unité de recherche de l'université
- Publication des actes

- Clarté et réalisme du budget

D'autres possibilités de financement de colloques existent par le biais :

- du Conseil Régional qui donne 12 000 € en moyenne par an,
- de Tours Métropole Val de Loire, qui s'est engagée depuis 2016 auprès de l'université en se dotant de la compétence enseignement supérieur et recherche, et qui finance également des colloques à hauteur 12 000 € par an en moyenne.

Ces sources de financement devraient être reconduites en 2023. Il est rappelé que les collectivités locales refusent de recevoir directement des demandes par les unités. Elles requièrent un filtre et un portage par l'établissement. Les collectivités locales souhaitent également que les enveloppes qu'elles allouent soient significatives pour éviter les actions de saupoudrage.

Depuis la campagne 2021, la Région a établi de nouveaux critères rappelés ci-dessous :

Critères qualitatifs :

- Ouverture aux enjeux du territoire
- Ouverture au grand public (diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle) >> possibilité d'appui sur Centre sciences (dont communication appropriée envers ces publics)

Et/ou

- Temps d'échange ou évènement organisé en parallèle avec la sphère socio-économique afin de favoriser la collaboration chercheurs et acteurs du monde socio-économique
- Favoriser l'organisation écoresponsable (dématérialisation, goodies eco-responsables, minimisation empreinte carbone, accessibilité du lieu, nourriture (locale + éviter le gaspillage)...

Critères quantitatifs :

- 100 personnes (ou au moins 50 avec forte participation internationale)
- Budget mini de 20000 €
- Subvention : 15% max (20% si CST + organisation eco-responsable)

Critères institutionnels :

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
- Labellisation par CR
- Être organisé sur territoire CVL
- Budget prévisionnel équilibré et précis
- Engagements financiers significatifs de participants (frais d'inscription)
- Engagement à publier des résultats (+ spécification de la forme)

Cette année, 35 projets ont été transmis par les unités pour être labélisés et/ou obtenir une subvention. En cas de propositions multiples, les unités ont dû prioriser leurs demandes. Un rapporteur a été désigné pour chaque dossier : en cas de demandes multiples d'un labo, les rapporteurs avaient reçu les différents dossiers afin de faciliter la comparaison. Une équipe n'a pas classé ces demandes. La commission recherche s'interroge sur le fait d'écarter ou non ces dossiers car les consignes n'ont pas été respectées. Après échanges, il est proposé de financer pour partie ces colloques et de préciser de manière explicite dans le cahier des charges pour la campagne suivante que les dossiers non classés ne seront pas étudiés.

Le total des demandes de subvention par les unités s'élève à 74 300 € auprès de la commission recherche et à 72 700 € auprès des collectivités locales pour une enveloppe globale maximale à répartir autour de 64 000 €.

Après avoir écouté les rapporteurs et les divers échanges, tous les colloques proposés sont labélisés. Une proposition de répartition de l'enveloppe allouée sur le budget de la

commission recherche est soumise au vote pour un montant de 40 600 €. Une proposition est également faite pour les demandes à remonter auprès des collectivités locales à hauteur de 24 000 €.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

4. Proposition de budget 2023 de la Commission Recherche – annexe 2 – annexe 3 – pour décision

L'enveloppe allouée au budget de la recherche pour 2023 est reconduite à l'identique pour la cinquième année.

Le budget de la Recherche intègre depuis quelques années les lignes budgétaires que sont la contribution versée au Studium (78K€), le budget dédié à l'accueil et à la rémunération des chercheurs invités (120K€) et enfin les contrats doctoraux sur budget établissement dont 3 supplémentaires sur une enveloppe dédiée versée par le ministère en sus pour soutenir la recherche (2250K€) ; soit un volume financier de 2 448 K€. Pour mémoire, ces lignes existaient auparavant mais elles n'apparaissaient pas sur le budget de la Commission Recherche. Il s'agit d'un jeu d'écriture qui permet d'afficher les actions Recherche de l'établissement à leur juste niveau. Ces lignes ne font pas l'objet de discussions par la commission.

Pour la seconde année, le budget a été majoré de nouvelles lignes qui correspondent à un rééquilibrage par le ministère des subventions pour charges de service public (SCSP) entre les universités et à la mise en œuvre d'une partie de la LPR :

- 90k€ pour le budget récurrent des équipes
- 181k€ pour l'accueil des nouveaux MCF
- 90k€ pour les 3 contrats doctoraux en plus inclus dans les 2250€

Le budget s'élève donc à 4 917 K€ pour 2023.

Avant de détailler la répartition de l'enveloppe consacrée au soutien de base entre les équipes, Emmanuelle Huver propose de balayer les différents axes qui constituent le budget de la commission recherche et de développer les changements significatifs. Globalement, les actions et les sommes allouées ont peu varié par rapport à l'an passé. Toutefois, il est à noter :

Pilotage de la Commission Recherche :

- L'augmentation en proportion de l'AAP Projets Transversaux (de 50 à 70 k€) afin de tenir compte de l'évolution du cahier des charges et de l'élargissement du périmètre qui peut conduire à davantage de demandes (cf. CRP du 28/06/2022).
- La ligne « opérations exceptionnelles » s'élève à 61 000 € (+5 k€). Pour mémoire, elle permet au fil de l'eau de répondre à des opérations exceptionnelles comme la réparation d'un équipement partagé, le traitement de besoins urgents et imprévus, la contribution à un prix au concours...

Pour information, en 2022 les dépenses sur cette ligne se sont élevées à 29 327.50€
>> Reversement projet Fédération Hospitalo-Universitaire : 16 000 € / Débroussaillage CETU ELMIS : 1 062 € / Adhésion 2022 - GIS Institut des Amériques : 1 000 € / Réparation centrale CO2 Médecine : 895.50 € / Participation PAUSE - A Goncharova (IRJI) : 3 000 € / Salon jeunes inventeurs Monts : 500 € / Déménagement Quartz MSH : 3 969 € / Déplacement CETU ELMIS en Argentine : 2 901 €.

Structures fédératives :

- La création d'une nouvelle ligne pour 2 fédérations FHU HUGO (16k€)

Plateaux techniques :

- La réduction de la ligne consacrée à la plateforme Pixanim (ex. CIRE) (de 30k€ à 10k€, les 20k€ restants étant désormais financés par le préciput, comme c'est le cas pour les autres plateaux techniques. Cf. infra)
- La création de la ligne pôle SAPS (4k€)

Valorisation :

- La « disparition » de la ligne adhésions aux pôles de compétitivité (- 20k€, désormais financés par le préciput. Cf. infra)

Autres Structures : Il est proposé de maintenir des financements au même niveau.

Décharges : Il est proposé de maintenir des financements au même niveau en ajustant la somme aux décharges prévues dans le cadre de la politique d'établissement et validées par le CAC.

Ecoles doctorales : Il est proposé de maintenir des financements à un niveau comparable en dehors de la ligne « cérémonies » qui passerait de 25 à 20k€. En effet, l'UT organise en 2023 la finale départementale de MT180. La finale interrégionale se tiendra sur Orléans.

Ces évolutions significatives ont été rendues possibles grâce à la mobilisation plus importante du préciput. En effet, en plus des dépenses annuelles récurrentes sur cette enveloppe à hauteur de 95 000 € (MSH 20 000€ / PST Animalerie 20 000€ / PST ASB 20 000€ / Salaire chargé d'affaires 35 000 €), il est proposé pour 2023 de financer par ce biais :

- 20 k€ consacrés aux adhésions aux pôles de compétitivité ainsi que les adhésions aux GIS (nouveau)
- 20 k€ pour Pixanim harmonisation avec les autres plateformes

Enfin, il est proposé d'inscrire au budget initial des PUFR, des fédérations hors FHU et des ED, le montant alloué moins un % proche des 10% pour participer à l'effort collectif de réduction des dépenses de fonctionnement lié à l'augmentation conséquente du coût des fluides. Le complément serait redistribué au budget rectificatif sous réserve de la situation financière de l'université après l'hiver.

☞ **Après échanges et discussions, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de répartition du budget.**

Emmanuelle Huver propose ensuite de détailler la répartition de l'enveloppe consacrée au soutien de base des unités de recherche. Ce soutien est renforcé cette année, comme vu précédemment, par :

- 90k€ pour le budget récurrent des équipes
- 181k€ pour l'accueil des nouveaux MCF

Soit un total de 1871K€.

En mettant à part les 181K€, le soutien de base des UR s'élève à 1690K€.

Il est proposé de maintenir :

- L'action Bonus Qualité International (BQI), à redistribuer en cours d'année aux unités en fonction des actions menées à l'international. Comme l'an passé, le BQI n'augmenterait pas proportionnellement à l'augmentation de la dotation (+ 90k€). Il est proposé de maintenir cette enveloppe au niveau des années précédentes soit

160K€, c'est-à-dire une somme proportionnellement légèrement inférieure aux 10% pratiqués avant 2022.

- Les coûts de prêts entre bibliothèques (PEB = 5000€), et les coûts de téléphonie et d'affranchissement de la recherche (20 000€) qui sont prélevés à la base avant répartition de l'enveloppe entre les unités.

Emmanuelle Huver présente la répartition entre les laboratoires en application des modalités de répartition usuelles. Ainsi, la répartition par laboratoire est obtenue à partir de deux clés de répartition. La clé 1 permet un calcul de la subvention proportionnel, pour chaque labo, au produit de son effectif (EC et C + ½ doctorants et soutenances + ½ émérites) par son coefficient disciplinaire (selon son appartenance aux domaines : SHS, Maths, Bio Santé, sciences expérimentales).

La clé 2 correspond au report du budget N-1 modulo les modifications des effectifs.

Une modulation entre les 2 nombres obtenus permet d'éviter des variations trop brutales des budgets, afin de :

- ne pas pénaliser ou fragiliser une équipe ayant connu des évolutions importantes au cours de l'année.
- maintenir une équité de répartition entre les équipes.

Enfin, il est proposé d'inscrire au budget initial des unités de recherche le montant alloué moins un % proche des 10% pour participer à l'effort collectif de réduction des dépenses de fonctionnement lié à l'augmentation conséquente du coût des fluides. Le complément serait redistribué au budget rectificatif sous réserve de la situation financière de l'université après l'hiver.

- ☞ Après échanges, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de répartition du budget.

5. Examen d'une demande de petit équipement – pour décision

Il s'agit d'étudier une demande de petit équipement arrivée hors délai. Considérant qu'il restait des crédits disponibles sur cette enveloppe à l'issue du dispositif de cet AAP (cf. séance de la CR du 20 septembre dernier), il est soumis à l'avis de la CR.

L'UMR Citères demande 50% du financement d'un altimètre.

Après avoir écouté le rapporteur, la CR émet un avis favorable à l'unanimité pour financer cet équipement à hauteur de 1900 €.

- ☞ Après avoir écouté le rapporteur, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité pour financer cet équipement à hauteur de 1 900 €.

6. Accréditation des unités de recherche – pour information

Emmanuelle Huver présente le dispositif faisant suite au dépôt à venir des projets par les équipes de recherche. L'évaluation des projets prendra de fait des formes diverses selon les tutelles des unités. En revanche, un moment commun à visée de partage scientifique aura lieu en avril 2023 et inclura toutes les entités de recherche. Afin d'harmoniser cette procédure, notamment du fait de l'existence d'équipes pluri-sites, ce dispositif a été construit avec l'université d'Orléans et l'INSA.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.